

En savoir davantage sur la maladie de Parkinson

Maison médicale des SITTELLES

Adresse du site : www.docvadis.fr/maisonmedicalesittelles



Validé par
le Comité Scientifique Neurologie

La maladie de Parkinson est une maladie neurologique qui se traduit par des tremblements, une raideur et une lenteur des mouvements.

La maladie de Parkinson, qu'est-ce que c'est ?

C'est une affection dégénérative chronique de neurones situés à l'intérieur du cerveau. Ces neurones contiennent un neurotransmetteur (dopamine), indispensable au contrôle des mouvements automatiques du corps.

□

Quel est le mécanisme ?

Il s'agit d'une dégradation des cellules, qui entraîne une insuffisance de production de dopamine.

□

Quelle est la cause ?

La cause de la maladie de Parkinson et de la dégénérescence des neurones « dopaminergiques » est d'origine inconnue. Le plus souvent, la maladie se déclare sans raison apparente.

On a longtemps évoqué un facteur environnemental (pollution, pesticides...)

La maladie de Parkinson est maintenant reconnue comme maladie professionnelle depuis le 6 mai 2012.

Un décret reconnaît « la maladie de Parkinson provoquée par les pesticides » comme maladie professionnelle. Ce décret désigne par le terme de pesticides l'ensemble des « produits à usages agricoles et produits destinés à l'entretien des espaces verts (produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques) » ainsi que les biocides et les antiparasitaires vétérinaires.

□

Est-ce héréditaire ?

On peut envisager une prédisposition familiale à la maladie, mais qui ne serait qu'un facteur favorisant et non déclenchant. Dans la grande majorité des cas, la maladie n'est pas héréditaire, mais il pourrait exister une prédisposition génétique à la maladie.

□

Quelles sont les personnes concernées ?

La maladie touche généralement les personnes de plus de 55-60 ans. Dans quelques cas, plus rares, des personnes de moins de 50 ans sont touchées.

□

Quels sont les symptômes ?

Le seul tremblement n'est pas le signe d'une maladie de Parkinson. Le premier symptôme peut être une modification de l'écriture (lettres petites et serrées). Lorsque la maladie s'installe, les symptômes dominants apparaissent et constituent ce qui est appelé un « syndrome extrapyramidal » ou « syndrome parkinsonien ». Ce syndrome est constitué de trois symptômes :

- Un tremblement de repos.
- Une lenteur des mouvements habituels.
- Une rigidité musculaire.

Ces signes peuvent être accompagnés d'une difficulté d'élocution (ton monocorde) et d'une expression du visage figée.

□

Quels sont les traitements ?

Le traitement principal consiste à prescrire des médicaments destinés à améliorer la motricité (les mouvements) et à ralentir l'évolution de la maladie pour préserver une vie sociale normale. Il s'agit de médicaments qui compensent le déficit en dopamine.

□

Qu'apporte la kinésithérapie ?

La kinésithérapie évite la rigidité des membres et permet une rééducation de la marche et de l'équilibre en stimulant les muscles.

□

Quelle est l'évolution de la maladie ?

L'évolution est variable d'un malade à l'autre et dépend de nombreux facteurs qui ne peuvent être définis. Après une première phase dont les symptômes confirment la maladie, une seconde phase plus calme s'installe. Elle correspond généralement à la mise en place du traitement. Cette seconde phase, plus ou moins longue, est suivie d'une période où les difficultés s'accroissent, c'est-à-dire que les symptômes deviennent handicapants.

□

Qui dois-je consulter ?

Lorsque le diagnostic de la maladie est évoqué par votre médecin généraliste, il vous adressera à un neurologue. En cas de doute sur certains symptômes et en absence de diagnostic, vous pouvez demander l'avis d'un neurologue en suivant le parcours de soins, c'est-à-dire après en avoir parlé à votre médecin

généraliste et obtenu son accord.

Cette maladie est difficile à admettre, car des gestes habituels de la vie courante peuvent devenir de vraies contraintes. Il est important d'accepter la maladie et de bien la gérer au quotidien. Dans la mesure du possible, il faut essayer de conserver une activité physique et un lien social. N'hésitez pas à en parler à votre neurologue et informez-vous sur les associations et les aides qui pourront vous accompagner dans l'évolution de votre maladie.

Le neurologue vous proposera peut être d'intégrer un programme d'éducation thérapeutique qui a pour objectif de vous apprendre à vivre avec votre maladie, en acquérant un savoir qui évitera, ou retardera le plus possible, l'apparition de complications, et vous permettra d'améliorer votre qualité de vie.

□